



L'UIT est une organisation mondiale qui rassemble les gouvernements et l'industrie afin de coordonner la mise en place et l'exploitation des réseaux et services de télécommunication dans le monde. Elle s'occupe de la normalisation, de la coordination et du développement des télécommunications internationales, radiocommunications comprises, et de l'harmonisation des politiques nationales.

L'UIT adopte des Règlements et traités internationaux qui régissent l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques par les services de Terre et les services spatiaux ainsi que l'utilisation des orbites de satellites. C'est dans le cadre de ces textes que les pays adoptent leur législation nationale. L'Union élabore des normes destinées à faciliter l'interconnexion des systèmes de télécommunication sur le plan mondial, quelles que soient les technologies utilisées. Elle encourage aussi le développement des télécommunications dans les pays en développement.

L'UIT organise des expositions et des forums mondiaux et régionaux de télécommunication qui rassemblent les plus éminents représentants des secteurs public et privé et favorisent les échanges d'idées, de connaissances et de technologies, dans l'intérêt de la communauté internationale et, en particulier, des pays en développement.

AVIS DE VACANCE N° P1-2010

Date de parution: 7 janvier 2010 Date limite de réception des candidatures: 8 mars 2010	Les candidatures féminines sont encouragées
Fonctions: Conseiller(ère) en stratégie de promotion et de communication	Numéro de l'emploi: PM04/P4/223
Nature de l'engagement*: Durée déterminée de deux ans	Date d'entrée: Dès que possible
Grade: P.4	Lieu d'affectation: Siège de l'UIT Genève, Suisse

Secrétariat général

Le Secrétariat général est responsable de tous les aspects administratifs et financiers des activités de l'Union. Il est entre autres chargé de mettre en œuvre les normes administratives relatives aux questions de fonctionnement, de diffuser des informations sur des questions de télécommunication à des fins opérationnelles et autres, de formuler des avis juridiques à l'intention des Bureaux de l'Union et des départements du Secrétariat général, d'assurer un appui logistique aux activités de l'Union, notamment aux conférences, de coordonner les travaux de l'UIT avec d'autres organisations internationales, de diffuser des informations destinées aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs, à la presse, aux usagers commerciaux ou privés des télécommunications et au grand public. Le Secrétariat général est également responsable de l'organisation d'expositions et de forums mondiaux sur les télécommunications.

Unité organisationnelle

Au Secrétariat général, le Département de la planification stratégique et des relations avec les Membres donne au Secrétaire général des avis sur les enjeux stratégiques et leurs incidences pour l'Union dans un environnement des télécommunications/TIC en pleine évolution; élabore des propositions de prospective stratégique à l'intention de la direction de l'UIT, l'objectif étant que l'organisation atteigne les objectifs qui lui sont fixés par ses Membres; planifie et coordonne les activités institutionnelles et stratégiques en vue d'assurer leur conformité avec les objectifs énoncés par les Membres; organise la fourniture de services de secrétariat pour la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil et d'autres réunions du Secrétariat général, en vue d'assurer la participation au plus haut niveau des Etats Membres et Membres de Secteur; noue et entretient de bonnes relations avec les Etats Membres, Membres de Secteur et d'autres entités, les Nations Unies et d'autres organisations internationales. Le Département est également chargé de donner des avis autorisés sur les stratégies de communication et de promotion, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre le plan

* La nature et la durée de l'engagement des candidats internes dépendront de leur statut contractuel.

de communication institutionnelle de l'Union, en collaboration avec les trois Secteurs et en vue de faire connaître le rôle prééminent joué par l'UIT dans le domaine des télécommunications et des TIC.

Attributions / Responsabilités

Sous la supervision du Chef de la Division des affaires extérieures et de la communication institutionnelle, au sein du Département de la planification stratégique et des relations avec les membres du Secrétariat général, le/la titulaire assure la promotion des activités de l'Union internationale des télécommunications afin de donner à l'Union une visibilité accrue, de la faire mieux connaître et de rehausser son prestige dans le secteur des télécommunications et des TIC.

A cette fin, le/la titulaire:

- Dirige la planification stratégique, l'organisation et la conduite de campagnes de promotion et de communication complexes et de grande envergure (par exemple, programmes d'information destinés au public dans une région donnée, grandes questions thématiques, etc.).
- Elabore et propose une stratégie de promotion et de communication propre à l'UIT, à l'intention des acteurs clés du secteur des télécommunications et des TIC, en vue d'élargir la participation et le recrutement de Membres des Secteurs et d'Associés, et ce, en collaboration avec la Division de la gouvernance institutionnelle et des relations avec les Membres.
- En accord avec les Secteurs de l'UIT, propose et met en œuvre des stratégies promotionnelles couvrant les activités phares de l'UIT, telles que la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, et destinées à renforcer la notoriété et la crédibilité de l'Union; identifie et examine les possibilités de promotion, recommande des solutions, des stratégies et des mesures de mise en œuvre spécifiques pour différents pays/régions; évalue l'efficacité relative des stratégies et activités retenues et recommande d'y apporter des modifications.
- Propose, organise, met en œuvre/mène des campagnes/activités de promotion en rapport avec la participation de l'UIT à des expositions et à des manifestations, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Union; noue et entretient des contacts avec les principaux acteurs du secteur et les autres organisations de télécommunication ou organisations internationales dans le but de concevoir et de coordonner des activités de promotion conjointes, destinées à accroître l'intérêt manifesté par l'industrie pour les travaux de l'Union.
- Développe de nouvelles idées, élabore de nouveaux produits et de nouveaux matériels de promotion et de communication, devant être diffusés en version imprimée, mais aussi et surtout en version électronique, conçus de manière à renforcer la notoriété de l'UIT dans le secteur des télécommunications et des TIC et ciblant différentes communautés culturelles.
- Se tient informé(e) des nouveautés et des progrès en matière de promotion et de communication, de manière à pouvoir s'adapter, dans ses activités, aux tendances les plus récentes. Elabore des lignes directrices générales applicables à la promotion et à la communication.
- Participe à des conférences, des réunions, des expositions ainsi qu'à des manifestations concernant le secteur afin d'y promouvoir les activités de l'Union.
- Etablit des rapports sur les résultats et les objectifs des stratégies de promotion et de communication.
- Formule des avis à l'intention de la direction de l'UIT sur les questions de promotion et de communication et répond aux demandes de renseignements, d'exposés et de présentations émanant de membres de la communauté internationale des télécommunications, en veillant à fournir des réponses actualisées et complètes qui encouragent la compréhension des travaux et des objectifs de l'UIT.
- Assure le rôle de coordonnateur(trice) pour la plate-forme web de médias sociaux de l'UIT.
- S'acquiesce d'autres tâches, selon les besoins.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire supérieur en publicité, marketing/promotion, communications, journalisme, relations publiques ou internationales ou dans un domaine connexe OU formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités. Un diplôme universitaire de premier cycle dans l'un de ces domaines, associé à une expérience professionnelle pertinente peut remplacer le diplôme universitaire, en l'absence de candidat adéquat titulaire d'un tel diplôme.
- Au moins sept années d'expérience et de pratique dans le domaine, dont trois années au moins consacrées au traitement de questions à caractère international, à des postes en rapport avec le marketing, les activités promotionnelles, la communication d'entreprise, l'information du public ou les relations avec les médias.

- Excellente connaissance de l'une des six langues officielles de l'UIT (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) et très bonne connaissance d'une deuxième langue officielle. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement.)

Compétences

- Sens politique. Ingéniosité, esprit d'initiative, discernement et aptitude à négocier. Courtoisie, tact, diplomatie et aptitude à travailler efficacement avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.
- Excellents sens des relations humaines et capacité de développer des concepts.
- Aptitude à communiquer, à l'oral et à l'écrit, de manière concise, claire et persuasive. Aptitude à s'exprimer en public.
- Expérience avérée dans les domaines de la réflexion créative et stratégique, de la communication orale, de la rédaction, de l'édition et de la diffusion efficace d'informations.
- Sens aigu de l'organisation et du détail; aptitude à acquérir et mettre en pratique de nouvelles compétences; aptitude à hiérarchiser et gérer efficacement diverses activités avec des délais multiples; motivation, volonté de prendre des initiatives et d'assumer l'entière responsabilité des activités sélectionnées.

Conditions d'emploi

L'UIT offre des conditions d'emplois attractives incluant:

- un salaire de base net annuel (assujéti aux déductions obligatoires des contributions à la Caisse des pensions et à l'assurance santé) ainsi qu'une indemnité de poste variable pour un total de US \$ 126,864 à US \$ 165,504 (avec personne à charge) ou US \$ 118,138 à US \$ 153,088 (sans personne à charge), 30 jours de congés annuels et
- sous réserve d'éligibilité: allocations familiales, indemnité pour frais d'études, subside au logement, frais de voyage et frais de déménagement, congé dans les foyers.

Pour plus d'information concernant les Conditions d'emploi, veuillez cliquer sur ce [lien](#).

Comment postuler

Les candidats de l'extérieur doivent faire parvenir leur candidature ainsi que la Notice Personnelle ([NP](#)) de l'UIT, disponible sur le site Web de l'UIT, dûment complétée à la Division de l'administration des ressources humaines. **Toute candidature soumise sans la Notice Personnelle de l'UIT ne sera pas considérée.**

Information additionnelle

- Conformément aux dispositions de la Résolution 48 (Rev. Antalya, 2006) adoptée par la Conférence de plénipotentiaires
 - Lors du choix entre plusieurs candidats ayant les qualifications requises pour l'emploi, la préférence doit être donnée aux candidats des régions du monde qui sont insuffisamment représentées dans les effectifs de l'Union.
 - Le recrutement peut se faire au grade immédiatement inférieur lorsqu'aucun candidat ne possède toutes les qualifications requises.
- Conformément aux dispositions de la Résolution 1187 adoptée par le Conseil 2001, les Etats Membres et les Membres des Secteurs sont encouragés à suggérer pour des emplois à l'UIT, particulièrement dans les catégories professionnelle et supérieure, des candidates qualifiées.
- Les candidatures de l'extérieur peuvent être présentées par l'entremise d'une administration, ou directement adressées à l'Union, étant entendu qu'en ce cas le Secrétaire-général devrait normalement consulter les administrations des pays dont sont originaires les candidats avant d'arrêter sa décision définitive.
- Les conjoints et les enfants célibataires de la famille des fonctionnaires internationaux ont accès au marché suisse du travail aux conditions établies par les autorités suisses compétentes.
- **L'âge de la retraite statutaire des fonctionnaires entrés ou rentrés en fonctions après le 1 janvier 1990 est de 62 ans. Normalement, ne seront prises en considération que les candidatures des personnes en mesure de compléter la durée de l'engagement.**

**LES CANDIDATS NE SERONT CONTACTES QUE SI LEUR CANDIDATURE EST SUSCEPTIBLE
D'ETRE RETENUE**



L'UIT est un espace sans fumée